

AVIS N° 3

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

—

1. PREAMBULE

Le Conseil de Développement a été saisi le 27 septembre 2021 pour donner son avis sur le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Il nous est précisé qu'il s'agit d'une première ébauche.

Compte tenu du délai de saisine, il n'a pas été possible de réunir le groupe de travail « projet de territoire » avant la réunion plénière du conseil de développement qui se tiendra le 20 octobre prochain.

Ce dossier a donc été étudié en bureau du 12 octobre 2021.

2. AVIS SUR L'APPROCHE GÉNÉRALE

Le CRTE est un document opérationnel de mise en œuvre du projet de territoire. Il s'agit d'un document évolutif. Ce contrat a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par une aide à des projets concrets contribuant à la transformation écologique sociale, culturelle et économiques des territoires.

Le présent dossier s'appuie sur les bases de celui examiné en mai 2021 concernant les actions déclinées dans le Projet de territoire.

Le conseil de développement a rendu son avis le 28 mai 2021 qui faisait l'objet d'un certain nombre d'observations, de préconisations et de changements d'orientation.

Au cours de l'étude des documents, le conseil de développement remarque que :

- aucune observation, ni préconisation n'a été reprise dans le document annexe et de transition
- 5 fiches actions ont été ajoutées mais elles ne sont pas finalisées, notamment concernant leur plan de financement.

En conclusion, le conseil de développement donne un avis de principe favorable, en reprenant les observations formulées le 28 mai 2021.

Il souhaite être informé des suites données à ce contrat et notamment la mise en œuvre des actions à mener.